



# TARIFS 2026-2027

Frais de dossier (1<sup>ère</sup> inscription à l'école uniquement) **40,00 €**

## Contribution annuelle des familles

Enfants de 2 ans nés en 2023 classe TPS	<b>950,00 €</b>
Classes maternelles PS/MS/GS	<b>803,00 €</b>
Classes primaires	<b>785,00 €</b>

25 % de réduction à partir du 3<sup>ème</sup> enfant et 50% à partir du 4<sup>ème</sup> **applicable sur l'ainé.**

**Afin d'optimiser les coûts de fournitures, leur montant annuel a été intégré**, évitant ainsi toute facturation complémentaire au fil de l'année.

## Restauration, prix du repas

<u>Montant d'un repas</u>	5.50€ au forfait et 5,80€ au ticket
<u>Participation financière</u> pour repas apporté par les familles (PAI)	<b>2,60 € par jour</b>

**Un remboursement sera effectuée en cas d'absence de plus de 7 jours sur justificatif médical.**

## Garderie forfaits mensuels

Matin	7h30 – 8h30	<b>25€</b>
Soir 1	16h45 – 18h00	<b>35€ étude incluse</b>
Soir 2	16h45 – 18h45	<b>53€ étude incluse</b>

25% réduction sur le forfait du 2<sup>ème</sup> enfant et 50% sur le forfait du 3<sup>ème</sup>.

L'achat d'une **carte** est possible pour **les garderies occasionnelles** (les cartes commencées l'an passé restent valables)

**12 présences : 65€** (5.42€ par créneau horaire) ou **30 présences : 125€** (4.16€ par créneau horaire)

Le goûter du soir est fourni par les parents.

Le vendredi soir la garderie se termine à 18h15, elle sera facturée selon le tarif du soir 1.

Le montant des forfaits choisis est inclus sur la facture annuelle et ne peut faire l'objet d'un remboursement en cas d'absence.

**Une étude** pour les enfants du primaire est incluse dans le 1<sup>er</sup> forfait du soir **le lundi et le jeudi** de 17h00 à 17h45. Elle est surveillée par une enseignante bénévole ou un personnel encadrant qualifié.

## Assurance scolaire

L'assurance scolaire est obligatoire pour votre enfant. Vous pouvez si vous le souhaitez souscrire à la Mutuelle St Christophe, partenaire de l'Enseignement Catholique. (Votre choix se fera sur **la fiche comptable**).

## Association des parents d'élèves (APEL adhésion facultative)

Montant total par famille et par an	<b>22.00 €</b>
-------------------------------------	----------------

## Modalités de règlement

*L'année scolaire est composée de 10 mois. La **facturation** est mensualisée **sur 11 mois**, de septembre à **juillet**. Elle est effectuée par prélèvement sur compte bancaire le 6 environ de chaque mois.*